

Règlement duathlon vert ou vétathlon du 27 Novembre 2011

Écrit par Tiplonge

Dimanche, 22 Août 2010 00:00 - Mis à jour Dimanche, 06 Novembre 2011 13:31

Règlement

Duathlon Vert ou Vétathlon de Saint M'hervon du 27 Novembre 2011

Toute infraction à ce règlement entraînera l'interdiction d'emprunter le parcours pendant toute la durée des arrêtés municipaux délivrés pour cet événement.

ORGANISATION :

Le comité des fêtes de Saint M'Hervon en partenariat Cyclo Club de Saint Méen le Grand et de l'EAPB de montaubant de bretagne organisent un vetathlon ou duathlon vert le dimanche 27 novembre 2011.

Reglement duathlon vert ou vétathlon du 27 Novembre 2011

Écrit par Tiplonge

Dimanche, 22 Août 2010 00:00 - Mis à jour Dimanche, 06 Novembre 2011 13:31

INSCRIPTION :

Les épreuves sont payante, une souscription de 4€ ou 9€ sera demandé aux personnes préinscrite avant le 21 novembre (includ).

Préinscriptions entre le 3 Septembre et jusqu'au 20 novembre par téléphone au 02 99 06 60 05 ou par mail à l'adresse cf.saintmhervon@free.fr

Inscription sur place (avant 12h30) avec une majoration de 1€ pour chaque personne demandant une inscription après le 20 novembre.

L'inscription sera valider a reception du dossier complet qu'il faudra envoyer par courrier à l'adresse suivante : Mr VERNEY Thierry 10 rue de la meziere 35360 Saint M'Hervon.

Les inscriptions pourront se faire sur place dans la limite des places disponibles, avant 10h45 pour les enfants de 8 à 11 ans, avant 11h30 pour les adolescent de 12 ans à 15 ans et avant 13h00 pour les adultes et plus de 16ans

Participation limitée à 300 participants pour l'épreuves adultes

Remise des dossards à partir de 10h00 sur le terrain de foot de saint m'Hervon à coté du car podium.

EPREUVE

F Il y aura trois épreuves :

- Duathlon vert ou vetathlon « **avenir** » : >= 8 ans et <12 ans

Reglement duathlon vert ou vétathlon du 27 Novembre 2011

Écrit par Tiplonge

Dimanche, 22 Août 2010 00:00 - Mis à jour Dimanche, 06 Novembre 2011 13:31

- Duathlon vert ou vétathlon « **avenir** » : >= 12 ans et <16 ans

- Duathlon vert ou vétathlon « **découverte** » : >=16 ans

COMPOSITION DES EQUIPES :

F Equipe Individuel :

- Catégorie masculine : 1 homme

- Catégorie féminine : 1 femme

F Equipe Relais de 2 équipié :

- Catégorie masculine : 2 hommes

- Catégorie féminine : 2 femmes

- Catégorie mixte : 1 femme + 1 homme.

CATEGORIE D'AGES

F Catégories d'âges pour l'épreuve duathlon vert ou Vetathlon « **avenir** » :

Catégorie

Ages minimum

Ages maximum

Poussin

8 ans

9 ans

Pupille

10 ans

11 ans

Reglement duathlon vert ou vétathlon du 27 Novembre 2011

Écrit par Tiplonge

Dimanche, 22 Août 2010 00:00 - Mis à jour Dimanche, 06 Novembre 2011 13:31

Benjamin

12 ans

13 ans

Minime

14 ans

15 ans

Les enfants poussin et pupille seront encadrés la majeure partie du parcours.

La 1^{er} course a pied et le VTT seront réalisés en groupe, les enfants seront libres de leur course lors de la 2^e course à pied (pour les 200 derniers mètres de course a pied).

□

Reglement duathlon vert ou vétathlon du 27 Novembre 2011

Écrit par Tiplonge

Dimanche, 22 Août 2010 00:00 - Mis à jour Dimanche, 06 Novembre 2011 13:31

F Catégories d'âges pour l'épreuve duathlon vert ou Vetathlon « **découverte** » :

Catégorie

Agés minimum

Agés maximum

Adulte

16 ans

xx ans

Circulation pendant la course

La circulation sera limitée aux riverains dans le sens de la course uniquement, sans occasionner de perturbation de la course, conformément aux arrêtés municipaux.

PARCOURS

Le parcours est tracé en milieu naturel, il traversera la forêt de Montauban et le village de Saint M' hervon.

La progression se fait à pied et en VTT tout en respectant les consignes de la préfecture d'Ille et Vilaine et des municipalités de MONTAUBAN DE BRETAGNE et de SAINT M' HERVON.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des participants si les conditions de sécurité l'exigent (météo, nuit, circulation, autorisation temporaire ou toute raison qu'elle jugera importante).

Tout au long de l'épreuve, les équipiers devront respecter les sites traversés et sont priés de ne pas abandonner de détritrus.

Voici le N° de l'arrêté préfectoral : n° xxx

Voici le N° de l'arrêté municipal de Saint M'Hervon : n° yyy

Le circuit adulte : 2 boucles de 2.5 km de course à pied puis 3 boucles de 6.4km en VTT et enfin 1 boucle de 2.5 km de course à pied. Le trace détaillé du circuit sera disponible sur le site internet du comite des fête de saint m'Hervon

CHRONOLOGIE DES EPREUVES

F Epreuve duathlon vert ou vetathlon « avenir » dédiée aux enfants de 8 à 11 ans inclus

10h00 - 10h45 : Retrait des dossards

10h30 : Ouverture du parc VTT

10h50 : Fermeture du parc VTT

11h00 : Départ à 11h00

11h45 : Fin de l'épreuve avenir enfant

13h30 : Podium « enfant »

F Epreuve duathlon vert ou vetathlon « avenir » dédiée aux enfants de 12 à 15 ans inclus

10h40 - 11h20 : Retrait des dossards

11h20 : Ouverture du parc VTT

11h35 : Fermeture du parc VTT

11h45 : Départ à 11h45

13h00 : Fin de l'épreuve adolescent

13h30 : Podium « adolescent »

Reglement duathlon vert ou vétathlon du 27 Novembre 2011

Écrit par Tiplonge

Dimanche, 22 Août 2010 00:00 - Mis à jour Dimanche, 06 Novembre 2011 13:31

F Epreuve duathlon vert ou vetathlon « découverte » dédiée aux adultes et plus de 15 ans

11h00 - 13h30 : Retrait des dossards

13h20 : Ouverture du parc VTT

13h45 : Fermeture du parc VTT

14h00 : Départ à 14h00

17h00 : Fin de l'épreuve avenir

17h30 : Podium « adulte »

□

TROFFE DU CLUB LE PLUS REPRESENTE

Un trophée sera attribué aux groupes ou club le plus représenté sur le vetathlon de St M'Hervon.□□

Ce trophée sera a remettre en jeux à la prochaine édition.

Ce trophée sera acquis définitivement par le groupe/club qui l'aura acquis durant 3 années consécutives

Le Jury sera composé des organisateurs, élus et partenaires de la manifestation.

□□

Les récompenses

Un prix sera attribué au 3 premiers des catégories suivantes□ :

- **Individuelle homme**
- **individuelle femme**
- **relais homme**
- **relais femme**
- **relais mixte**
- **Veteran**

Chaque participants aura un lot en souvenir de la journée.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et si possible votre numéro de dossard pour faire rectifier vos données ou pour nous demander la suppression de vos données.

DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

ASSURANCE et RESPONSABILITE

L'organisation est assurée pour les risques civils, mais décline toute responsabilité :

- En cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du concurrent,
- En cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route et/ou des consignes de sécurité spécifiques,
- En cas de vol ou de perte d'objets ou de matériel confié à sa garde, transporté dans ses véhicules ou déposés dans ses locaux.

Tout concurrent ou équipe abandonnant et ce pour quelques raisons que se soit, se doit d'en avvertir l'organisation sous peine de se voir refuser son inscription lors des éditions ultérieures.

CAUSES DE MISES HORS COURSE

- l'abandon d'un membre de l'équipe,
- le non respect des consignes de course et/ou du règlement,
- l'utilisation de moyen de déplacement non autorisé,
- le changement d'équipier en dehors de la zone de relais,
- le non respect des consignes liées au respect de l'environnement,
- le non respect du port du casque pendant l'épreuve VTT,
- le non respect du port du dossard sur la poitrine,
- tout acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un autre participant ou spectateurs,
- toute infraction envers les membres de l'organisation et tout autre événement que l'organisation jugera importante.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Casque à coque rigide obligatoire. !

Vélo Tout Terrain roue 26 pouces maxi.

4 Epingles à nourrice.

CERTIFICAT MEDICAL

Obligatoire pour les mineurs et pour les adultes. Le seul fait de s'engager, atteste d'une bonne condition physique. Il est donc demandé d'avoir en sa possession un certificat médical de moins de 6 mois

de non contre indication à la pratique de duathlon ou vetathlon ou d'une licence de la Fédération Française de TRIATHLON en court de validité.